

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 19 JUIN 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 2017, à 19h00 sous la présidence du maire Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson

MM Remi Whittom, Christian Grenier,

> Alain Delarosbil, Frédéric Delarosbil,

Hébert Huard

Sont également présents : Me Karen Loko, greffière et Monsieur Paul Langlois, directeur général.

# 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 19h10 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

#### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

#### 

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Dépôt de document
- 5. Résolution portant sur un mémoire de transaction datée du 15 juin 2017
- 6. Résolution sur la tenue du registre référendaire portant sur le Règlement 2017-437 relatif à l'acquisition d'une pince de désincarcération
- 7. Résolution sur la tenue du registre référendaire portant sur le Règlement 2017-438 relatif à la réalisation et à l'aménagement du parc de stationnement de la rue Maldemay
- 8. Résolution sur une demande de dérogation mineure portant sur une modification des limites du lot 5 235 114 situé sur la rue Blais
- 9. Résolution sur une demande de dérogation mineure portant sur une modification de superficie d'un garage situé sur le lot 5 234 070 bordant le boulevard Gérard. D-Levesque
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

### 2017-06- 4- <u>DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE</u>

Aucun

# 2017-06-164 5- <u>RÉSOLUTION PORTANT SUR UN MÉMOIRE DE</u> <u>TRANSACTION DATÉE DU 15 JUIN 2017</u>

**CONSIDÉRANT QU**'un mémoire de transaction a été transmis par Me Jean Carol Boucher, avocat en date du 15 juin;

CONSIDÉRANT QUE le document est adressé à ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le mémoire doit être soumis au conseil municipal afin qu'il en dispose;

CONSIDÉRANT QUE le document a été transmis aux membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil procède par résolution;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Frédéric Delarosbil et appuyé par Monsieur Hébert Huard que le conseil rejette la proposition de transaction telle que soumise par Me Jean Carol Boucher le 15 juin 2017 et maintient son offre initiale d'une indemnité de fin de contrat correspondant à trois mois de salaire présentée lors du congédiement de son client.

#### 2017-06-165

# 6- RÉSOLUTION SUR LA TENUE DU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT 2017-437 RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé le 8 mai 2017 au conseil municipal portant sur le Règlement 2017-437;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le Règlement 2017-437 portant sur l'acquisition d'une pince de désincarcération à un coût maximum de vingt-huit mille dollars (28 000\$) le 29 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QU**'un avis public a été publié le 7 juin 2017 dans l'hebdomadaire l'Écho de la Baie et indiquant la tenue du registre référendaire portant sur le Règlement 2017-437;

CONSIDÉRANT QUE le registre a bel et bien été tenu le vendredi 16 juin de 9h à 19h05;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de contribuables qui s'est présenté est nul (0);

**CONSIDÉRANT QU'**un minimum de 299 signataires était requis pour la tenue d'un référendum;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier conclut, par le biais de son certificat, qu'en vertu du résultat du registre référendaire tenu le 16 juin 2017, il est réputé que le règlement est adopté par les personnes habiles à voter à Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Alain Delarosbil et appuyé par Monsieur Christian Grenier que le conseil entérine le résultat du registre référendaire, mandate le greffier à transmettre dans les plus brefs délais les résultats du registre référendaire et invite la directrice de la Trésorerie à transmettre les documents requis pour obtenir dans les meilleurs délais les autorisations requises pour procéder au projet lié au Règlement 2017-437.

#### **Adoption unanime**

2017-06-166 7. <u>RÉSOLUTION SUR LA TENUE DU REGISTRE</u>

RÉFÉRENDAIRE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT 2017-438 RELATIF À LA RÉALISATION ET À L'AMÉNAGEMENT DU PARC DE STATIONNEMENT DE LA RUE MALDEMAY

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé le 10 avril 2017 au conseil municipal portant sur le Règlement 2017-438;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le Règlement 2017-438 portant sur la réalisation et l'aménagement du parc de stationnement de la Rue Maldemay (du Complexe sportif) le 29 mai 2017;

**CONSIDÉRANT QU**'un avis public a été publié le 7 juin 2017 portant sur la tenue d'un registre référendaire le vendredi 16 juin de 9 à 19h;

CONSIDÉRANT QUE le registre a bel et bien été tenu le vendredi 16 juin de 9h à 19h05;

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre de contribuables qui s'est présenté est nul (0);

**CONSIDÉRANT QU'**un minimum de 299 signataires était requis pour la tenue d'un référendum;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier conclut, par le biais de son certificat, qu'en vertu du résultat du registre référendaire tenu le 16 juin 2017, le règlement est réputé avoir été adopté par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Frédéric Delarosbil et appuyé par Monsieur Remi Whittom que le conseil adopte le résultat du registre référendaire, mandate le greffier à transmettre dans les plus brefs délais les résultats du registre référendaire et invite la directrice de la Trésorerie à transmettre les documents requis pour obtenir dans les meilleurs délais les autorisations requises pour procéder au projet lié au Règlement 2017-438.

#### Adoption unanime

2017-06- 167

8. <u>RÉSOLUTION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION</u>
<u>MINEURE PORTANT SUR UNE MODIFICATION DES LIMITES</u>
<u>DU LOT 5 235 114, SITUÉ SUR LA RUE BLAIS</u>

CONSIDÉRANT QUE la demande a été approuvée par le Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande vise essentiellement à régulariser le lot numéro 5 235 114 afin de le rendre conforme;

**CONSIDÉRANT QUE** cette modification se réalise à partir de lots détenus par le même propriétaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Gina Samson et appuyé par Monsieur Hébert Huard que le conseil acquiesce à la demande de dérogation de madame Janine Horth de façon à régulariser le terrain 5 235 114.

#### **Adoption unanime**

2017-06-168 9. <u>RÉSOLUTION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION</u>

MINEURE PORTANT SUR UNE MODIFICATION DE

SUPERFICIE D'UN GARAGE SITUÉ SUR LE LOT 5 234 070

BORDANT LE BOUL. GÉRARD.D-LEVESQUE

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a obtenu une dérogation mineure afin de construire un garage avec des dimensions précises sur le lot 5 234 070;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a outrepassé les dimensions imposées;

**CONSIDÉRANT QUE** pour rendre son bâtiment secondaire conforme, le propriétaire doit procéder à une deuxième demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE le garage est construit;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont déclarés favorables à cette deuxième demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Hébert Huard et appuyé par Monsieur Christian Grenier que le conseil accepte la demande telle que recommandée par le comité consultatif d'urbanisme.

## **Adoption unanime**

**2017- 06 10. <u>AFFAIRES NOUVELLES</u>** 

2017-06 11. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

2017-06-169 12. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par Monsieur Frédéric Delarosbil que la séance soit levée. Il est 20h19.

Paul-Arthur Blais, maire Paul Langlois, directeur général et greffier